

ATTON

MAGAZINE MUNICIPAL

N°42



Commune d'*Atton*

SOMMAIRE



1

UNE PAGE, UN ÉLU



2

VIE MUNICIPALE

3

VIE DU VILLAGE



4

CCAS



5

ATTON JADIS



6

VIE ASSOCIATIVE

7

ÉTAT CIVIL



8

INFORMATIONS
DIVERSES



LE MOT DU MAIRE

*Chères ATTONnaises,
chers ATTONnais,*

Le bulletin est l'occasion de revenir sur la vie de notre commune.

L'année 2023 a été riche en événements. Elle n'a pas été des plus reposantes pour l'équipe municipale en place, mais nous savons ce que représente le sens du travail et de l'engagement. Nous en sortons grandis et reboostés !

Malgré l'inflation, nous avons respecté notre feuille de route sans augmenter les impôts. Nous avons même continué d'investir dans notre cadre de vie sans sacrifier nos ambitions.

Notre volonté, toujours intacte, et la force de notre équipe ont été récompensées.

La commune d'ATTON est désormais labellisée *Village d'Avenir*.

Ce nouveau label national avait été dévoilé par Madame la Première Ministre le 15 juin 2023, dans le cadre du plan France Ruralité.

Quelle joie de voir les tricycles de sortie, mais quel dommage de ne permettre cette activité qu'à un tout petit nombre d'enfants. Le site scolaire d'ATTON devrait accueillir plus d'enfants et ce d'autant qu'il s'agit du seul site avec cantine et périscolaire sur place. Cela épargnerait aussi d'inutiles transports en bus. Nous ne lâcherons pas et continuerons de défendre l'intérêt et le bien-être des enfants !

Notre village est dynamique par sa vie culturelle et associative !

Vous avez pu apprécier l'amélioration du cimetière, l'entretien des espaces verts et des chemins de promenades, ainsi que la création du terrain de tennis/volley.

Nous avons eu à cœur d'aller présenter nos vœux aux anciens. Nous avons le plaisir de passer les rencontrer pour échanger avec eux et remettre un petit présent !

Sécurisation de l'axe routier, reprise des espaces verts et harmonisation des stationnements et rénovation de la salle polyvalente ont été sur notre feuille de route 2024.

Tout comme vous, je déplore la vitesse excessive dans notre village, en particulier rue de Nomeny. Il s'agit d'une voie départementale classée axe pour les convois exceptionnels. De ce fait, notre marche de manœuvre est limitée et soumise, comme pour les chicanes rue de Loisy, à l'avis du Conseil Départemental. Mais nous continuerons à agir pour la sécurité de tous.

Si vous avez des demandes ou des suggestions, vous pouvez venir me rencontrer en mairie.

*Bonne lecture
Avec tout mon dévouement*

Marlène CURINA-PRILLIEUX

*Ce succès est avant tout le
vôtre et celui de l'équipe
municipale.*

J'ai la chance de pouvoir être entourée, à présent, de personnes mobilisées pour notre village. Une équipe solide et forte, composée d'élus de tous âges et de tous horizons sur qui je peux compter. Il s'agit d'une richesse inestimable pour la commune et pour l'édile que je suis.

La révision du PLU et la défense de l'école sont toujours nos priorités.

Je n'ai eu de cesse de demander une réouverture de classe dans l'école d'ATTON de façon à ce qu'un maximum d'enfants puisse bénéficier de la plus grande et agréable structure du RPI.



UNE PAGE, UN ÉLU

Engagé dans la vie associative depuis plusieurs années, j'ai eu l'envie d'apporter mon aide à la commune d'ATTON dans laquelle nous sommes venus nous installer, ma famille et moi-même, en 2009.

Les élections municipales de 2020 ont été une occasion de participer activement à la vie de la commune. Sollicité par la liste ATTON Horizon 2020, je me suis alors engagé entièrement dans ces élections. La campagne au contact des habitants de notre commune a confirmé mon souhait de m'y investir pleinement.

C'est alors fraîchement élu, que je me vois confier le poste de troisième adjoint au sein d'une équipe municipale éclectique mais forte d'ambitions et de sa volonté de déployer un programme co-construit avec les ATTONaises et ATTONais.

Je prends également des fonctions au sein de différentes commissions municipales, ainsi qu'un rôle de représentant de la commune d'ATTON au sein des commissions de la CCBPAM afin de parfaire mon parcours d'apprentissage.

Loin d'être un long fleuve tranquille, après ces 4 années d'engagement pour la commune d'ATTON, je suis très satisfait de mon mandat et de tout ce qui a pu être déjà mis en œuvre.

L'équipe municipale se démène pour trouver des solutions et garde en point de mire, le chemin à parcourir et les engagements qu'il reste à atteindre.

Être élu est un réel engagement et j'ai pour habitude de faire de mon mieux dans tout ce que j'entreprends. Mon engagement reste entier et vous pouvez compter sur moi pour la fin de ce mandat.

Marcel PINTO



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2023

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2023 :

Commune :

> Dépenses d'investissement :	486 700.00 €
> Recettes d'investissement :	486 700.00 €
> Dépenses de fonctionnement :	808 572.09 €
> Recettes de fonctionnement :	808 572.09 €

Assainissement :

> Dépenses d'investissement :	83 333.77 €
> Recettes d'investissement :	83 333.77 €
> Dépenses de fonctionnement :	127 663.81 €
> Recettes de fonctionnement :	127 663.81 €

>> VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir pour l'année 2023 comme suit :

> Taxe d'habitation :	7.55 %
> Taxe foncière (bâti) :	27.79 %
> Taxe foncière (non bâti) :	20.28 %

Soit un produit global attendu de 429 737 €

Subventions communales :

> CCAS :	11 000.00 €
> Comité des Fêtes :	6 000.00 €

Motion contre la décision de ne pas transférer de classe sur ATTON

Le conseil municipal regrette la décision des 5 autres maires de ne pas transférer de classe à la rentrée 2023/2024 ainsi que l'avis consultatif du conseil de classe réuni le 09/02/2023 s'opposant à ce transfert de classe sur ATTON.

Le conseil municipal est pour ce transfert d'une classe sur le site d'ATTON.

Réfection de voiries : demande de subvention au titre de la DETR

La commune d'ATTON envisage la réfection de la voirie rue du Château d'eau et la réfection de trottoirs rue de Pont-À-Mousson.

Le Conseil Municipal a accepté le projet de réfection de voiries pour un montant total de 46 484.41 € HT (voirie rue du Château d'eau pour un montant estimé à 30 020.92 € HT et réfection de trottoirs rue de Pont-À-Mousson pour un montant estimé à 16 463.49 € HT) et a sollicité une subvention au titre de la DETR de 30% soit 13 945.30 €

Convention de déneigement : renouvellement

La convention signée avec M. Sylvain GEOFFROY pour le déneigement des rues de la Commune signée le 7 décembre 2021, a fait l'objet d'un avenant n° 1 le 15 décembre 2022, ce dernier prendra fin le 6 décembre 2023. Cette convention a donc été renouvelée pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2026.

Autorisation de signer la convention d'accompagnement avec le CAUE

Madame le Maire expose au Conseil le projet d'effectuer les travaux de réhabilitation thermique de la salle polyvalente.

Le CAUE s'est proposé d'accompagner la Commune dans l'étude de ce projet afin de préparer et déposer un marché à procédure adaptée pour le recrutement du maître d'œuvre. La Commune étant adhérente au CAUE, une convention pour cet accompagnement a été signée entre les parties.

Le CAUE se propose d'accompagner la Commune dans l'étude de ce projet afin de préparer et déposer un marché à procédure adaptée pour le recrutement du maître d'œuvre.

La Commune étant adhérente au CAUE, une convention pour cet accompagnement sera signée entre les parties



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2024

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024

:

Commune :

> Dépenses d'investissement :	566 844.45 €
> Recettes d'investissement :	566 844.45 €
> Dépenses de fonctionnement :	776 347.44 €
> Recettes de fonctionnement :	776 347.44 €

Assainissement :

> Dépenses d'investissement :	92 881.81 €
> Recettes d'investissement :	92 881.81 €
> Dépenses de fonctionnement :	132 426.89 €
> Recettes de fonctionnement :	132 426.89 €

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir pour l'année 2024 comme suit :

> Taxe d'habitation :	7.55 %
> Taxe foncière (bâti) :	27.79 %
> Taxe foncière (non bâti) :	20.28 %

Soit un produit global attendu de 489 645 €

Subventions communales :

> CCAS :	13 226.83 €
> Comité des Fêtes :	7 000.00 €
> FC ATTON :	2 000.00 €
> AFR ATTON :	1 500.00 €

Analyse financière :

En 2024, nous avons demandé une analyse financière de la commune. Cette analyse financière opérée par le Trésor Public, s'est portée sur les exercices de 2019 à 2023. En voici les données essentielles qui soulignent la bonne tenue des finances de notre commune.

Principaux constats :

La Commune d'ATTON présente une situation financière satisfaisante et qui s'améliore ces dernières années.

Les CAF (Capacité d'Autofinancement) brute et nette sont positives (hors 2019 pour la CAF nette) et s'établissent à un niveau satisfaisant en 2023.

Le fonds de roulement est suffisant pour couvrir le décalage entre les encaissements et les décaissements.

Il en est de même pour la trésorerie qui représente plus de 220 jours de charges réelles. A noter néanmoins l'apport du Budget Annexe Assainissement dans celle-ci (114k€ en 2023).

Le niveau d'endettement de la commune est faible et tend à diminuer sur la période étudiée.

Une marge de manœuvre existe au niveau de la fiscalité locale. Les taux sont inchangés depuis de nombreuses années et sont inférieurs à ceux de communes de taille comparable.

Endettement :

L'écours total de la dette (bancaire et caution) s'élève à 312 631 €, soit 351€/habitant contre 512€/habitant pour la moyenne départementale de la strate.

Le ration d'endettement (dette / produits réels de fonctionnement) permettant d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser des dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement est de 0.48 (environ 6 mois) quand la médiane nationale de la strate est d'environ 0.52 (un peu plus de 6 mois).

La capacité de désendettement (dette/CAF Brute) indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette en utilisant la totalité de sa CAF brute. Ce ratio s'établit à 1.77 pour ATTON en 2023 alors que la médiane nationale est de 3.06. Ce ratio était, au plus haut, à 7.49 en 2020.

La très nette amélioration au cours des 3 derniers exercices s'explique par la baisse de l'endettement et la hausse de la CAF.

Au regard de ces ratios, il apparaît que le niveau d'endettement de la commune est très faible et que l'évolution de sa situation est positive.



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2024

Cession du terrain Rue du Stade à l'Euro symbolique :

La commune d'ATTON est propriétaire d'un terrain sis 2 Rue du Stade à ATTON, cadastré AA 203 d'une superficie de 22 à 58 ca et classé en zone UB du plan local d'urbanisme de la commune. Ce terrain a été acquis par la commune par acte notarié en date du 10 juin 2021 dressé par Maître LEMOINE-THOMAS, notaire à PONT-À-MOUSSON.

Le Conseil Municipal a accepté de céder cet immeuble à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-À-Mousson, qui a la compétence « Petite Enfance », afin de réaliser un projet de construction d'un nouveau multi-accueil. Ce projet devra prévoir un élargissement de la voirie aux endroits les plus étroits pour sécuriser les accès, le cas échéant.

Recensement ZAENR du Bassin de Pont-à-Mousson :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-À-Mousson a demandé aux communes d'identifier des zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a débattu en Conseil Municipal sur ce point après diffusion d'une information aux habitants : communication sur les réseaux, site Internet, affichage public et a proposé de retenir la parcelle suivante : le Terril de l'Halembois, comme des zones d'accélération pour

l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables dans la filière photovoltaïque.

Projet installation d'une centrale photovoltaïque sur le Terril de l'Halembois :

Considérant l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 prescrivant à EDF la réalisation d'une tierce-expertise des études relatives au terril de cendres implanté sur le territoire de la commune d'Atton,

Considérant le rapport final BRGM/RC-72595-FR version 0 du 20 mars 2023 de tierce expertise des études mises à jour dans le cadre du devenir du terril de l'Halembois,

Considérant l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2023 encadrant la remise en état et le suivi de l'impact du terril de l'Halembois sur les eaux souterraines et superficielles, exploité par EDF sur la Commune d'Atton,

Considérant l'avis de recensement ZAENR du Bassin de Pont-À-Mousson émis par délibération prise par le Conseil Municipal du 19 février 2024,

Après 51 ans d'exploitation, la centrale thermique de Blénod-Les-Pont-À-Mousson a cessé ses activités en 2014. Elle aura produit plus de 147 TWh d'électricité à partir du charbon extrait sur le site minier de la Houve.

Les cendres issues de la combustion du charbon ont été stockées sur la commune d'Atton, constituant un terril sur le site dit « l'Halembois ».

La remise en état du site de l'ancienne centrale thermique passe par le démantèlement des infrastructures de production, et la gestion du terril.

Dans ce contexte, le Groupe EDF a sollicité l'une de ses filiales, EDF Renouvelables, pour étudier l'opportunité et la pertinence d'installer une centrale photovoltaïque sur le site du terril de l'Halembois.

EDF Renouvelables, filiale à 100% du Groupe EDF spécialisée dans les énergies renouvelables, est un leader mondial de la production d'électricité verte. Elle exploite à ce jour 57 centrales photovoltaïques au sol pour une capacité totale de 378MWc, réparties sur tout le territoire national. Notamment en Meurthe et Moselle, EDF Renouvelables a développé la centrale de Toul-Rosières, d'une puissance de 115 MWc.

Le Conseil Municipal a accepté de soutenir le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le Terril d'Halembois, ainsi que le principe du lancement des études de faisabilité du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le Terril de l'Halembois.

SALLE ÉMILE GALLÉ ET GASTON BART

Modification des tarifs de la Salle Emile Gallé et Salle Gaston Bart :

En raison de l'augmentation des demandes de location et du coût des fluides, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le tarif de location des deux salles communales pour les personnes extérieures à la commune uniquement, le tarif pour les habitants de la commune d'Atton restera inchangé :

SALLE EMILE GALLE

TARIFS	HABITANTS DE L'EXTÉRIEUR	HABITANTS D'ATTON	HORAIRES INDICATIVES
Week-End ou jour férié	750 €	200 €	Vendredi 17h à Dimanche 19h
1,5 jours	600 €	150 €	Samedi 10h à Dimanche 19h
0,5 jour	350 €	75 €	Du Lundi au Vendredi de 8h à 16h ou de 12h à 19h
1 jour semaine ou jour férié	400 €	100 €	de 8h à 23h

SALLE EMILE GALLE ET SALLE GASTON BART

TARIFS	HABITANTS DE L'EXTÉRIEUR	HABITANTS D'ATTON	HORAIRES INDICATIVES
Week-End ou jour férié	850 €	250 €	Vendredi 17h à Dimanche 19h
1,5 jours	700 €	200 €	Samedi 10h à Dimanche 19h
0,5 jour	450 €	100 €	Du Lundi au Vendredi de 8h à 16h ou de 12h à 19h
1 jour semaine ou jour férié	500 €	150 €	de 8h à 23h

SALLE GASTON BART (Hors Week-end)

TARIFS	HABITANTS DE L'EXTÉRIEUR	HABITANTS D'ATTON	HORAIRES INDICATIVES
1 Journée	250 €	75 €	Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Les tarifs de location de la vaisselle sont fixés comme suit :

- . pour les personnes extérieures : 1,00 € pour les couverts par personne
 - . pour les habitants d'Atton : 0.20 € pour les couverts par personne
 - . pour la casse ou disparition de couverts : un tarif a été mis en place (se renseigner auprès de la Mairie)
- Les habitants d'Atton bénéficieront de la réduction à hauteur de 2 fois par an maximum par foyer fiscal.

	<i>le RIP du Val</i>	<i>La Commune d'Atton</i>
2020	<ul style="list-style-type: none"> > Choix de l'école victime d'une fermeture sur ATTON par les élus des 5 communes. > Distribution d'un tract signé des 5 maires annonçant un site unique sur ATTON (S^{te} Geneviève, Ville au Val, Landremont, Bezaumont,Loisy) 	<ul style="list-style-type: none"> > Motion du conseil municipal contre la fermeture d'une classe sur le RPI. <ul style="list-style-type: none"> > Lettre adressée au préfet et au DASEN > Demande de RDV au Rectorat contre cette fermeture > Incompréhension du choix du RPI de fermer dans la la structure la plus adaptée pour les enfants et l'école retenue par tous les maires pour un futur site unique.
2021	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement d'une étude de faisabilité d'un site unique sur ATTON > Refus d'un retour d'une classe GS/CP sur ATTON 	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion publique > Sondage sur la réouverture d'une classe sur ATTON > Demande de retour d'une classe de GS/CP sur ATTON
2022	<ul style="list-style-type: none"> > Refus de retour d'une classe sur ATTON <ul style="list-style-type: none"> > Refus de modification des statuts > Plus de nouvelles du projet d'école > Démission du Président du RPI 	<ul style="list-style-type: none"> > Demande de retour d'une classe de GS/CP sur ATTON refusée par le RPI > Demande de modifications des statuts du RPI refusée par le RPI
2023	<ul style="list-style-type: none"> > Aucun retour du RPI sur le projet d'école > Aucun retour à nos demandes de mutualisation 	<ul style="list-style-type: none"> > Demande de retour d'une classe de GS/CP sur ATTON refusée par le RPI > Demande de modifications des statuts du RPI refusée par le RPI > Labellisation d'ATTON, «village d'avenir»: À ce titre, nous proposons de bénéficier des aides de l'état pour prévoir l'accueil de la cantine et du périscolaire dans notre projet de restructuration (économie estimée par le CAUE pour le RPI d'environ 1 million)
2024	<ul style="list-style-type: none"> > Démission du Président du RPI et élection en son absence de Monsieur PARMENTELAT pour la présidence et Madame DORGET contre sa volonté pour la vice-présidence > Conseil syndical en présence de la Préfecture qui, au regard des points de blocage, acte 2 possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - Sortie d'ATTON et de facto dissolution du RPI - Confirmer à la commune d'ATTON la volonté de tous d'un site unique sur ATTON et engagement concret. 	<ul style="list-style-type: none"> > Demande de sortie du RPI pour qu'ATTON puisse rénover son école et relancer une dynamique scolaire sur notre territoire et pouvoir porter la voie des enfants du village. > Sur la base de la confiance, lancement des diagnostics de la salle des fêtes et avant-projet d'un site accueillant la salle des fêtes et la cantine / périscolaire (ex cyber Atton). > ATTON ose croire en la bonne volonté de tous les maires pour engager un projet aussi important et pour ne pas lâcher les enfants de tous les villages. > Mise en suspens de notre décision de sortir du RPI du val.

Rétrospective sur les grandes étapes de l'école :

Nos engagements restent inchangés :

- > Mutualiser nos ressources et faire profiter de notre structure à tous les enfants.
- > Faire revenir sur ATTON les grandes sections et/ou CP dans un espace avec une grande cour et une salle de motricité.
- > Représenter les enfants de notre village qui représentent 50% des effectifs et donc moins de bus pour tout le monde.
- > Rénover notre site pour aller vers une offre pédagogique attractive pour les enfants et envisager ensuite des effectifs plus importants ou tout du moins arrêter la fuite des enfants.
- > Protéger notre école et anticiper tout risque de fermeture définitive au profit des écoles urbaines.

ET PENDANT CE TEMPS ... EN MAIRIE

L'arrivée de **Lydie LIRONVILLE**, au poste de secrétaire de mairie.

Après plusieurs années en tant que secrétaire de mairie à CHENICOURT, et assistante comptable à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, Lydie a souhaité intégrer la Mairie d'ATTON, après y avoir effectué quelques remplacements.

Lydie vous accueille à la Mairie tous les matins du mardi au samedi ! Disponible et réactive, elle est là pour vous aider !



Ghislain ANSMANT est embauché depuis le début de l'année 2023, 20 heures par semaine, en tant qu'agent technique, pour veiller à l'embellissement, l'entretien des rues du village, des bâtiments communaux et diverses tâches.

Il est un lien précieux entre les Élus et les habitants, qu'il croise régulièrement dans les rues du village.



Isabelle MOUTET a rejoint l'équipe municipale en tant que secrétaire de mairie. Elle est en charge du pôle financier de la commune.

Après plus de 20 années dans le privé, Isabelle a été intégrée au RPI du Val de Lorraine pendant plus de 4 années.

Isabelle vous accueille également à la Mairie le lundi après-midi, et en binôme avec Lydie les autres jours.



>> RÉVISION PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU

Lancement de la révision du PLU avec la première réunion publique organisée le 17/10/2023



PERMANENCE GENDARMERIE

Lors de ces rencontres, les gendarmes sont à l'écoute des habitants du village et répondent aux diverses questions et sollicitations en toute confidentialité.



GESTES QUI SAUVENT (15/04)

Prêts pour utiliser le défibrillateur qui vient d'être installé devant la salle des fêtes d'ATTON.

M^{me} Boisseau, infirmière au lycée Marquette et formatrice de premiers secours à mi-temps, a convenu avec sa collègue de lycée, le Maire Marlène CURINA-PRILLIEUX, de proposer aux habitants, une initiation aux gestes qui sauvent, samedi matin, salle Émile-Gallé. Une douzaine de participants sont venus y apprendre à protéger, alerter, réagir par rapport à une hémorragie, à une personne inconsciente, ou encore se former à un massage cardiaque et à utiliser le défibrillateur. Passionnée par son métier et tout en dédramatisant les situations particulières que les apprentis secouristes devaient gérer, la formatrice a su faire passer des recommandations essentielles qui permettront de sauver des vies.



DON DU SANG

Lors de la dernière collecte de sang, 45 donneurs étaient attendus et espérés par l'équipe de l'Établissement Français du Sang et les bénévoles des dons du sang de Pont-à-Mousson. Malgré de multiples appels au don lancés récemment sur les réseaux sociaux ou par la presse, seuls 27 donneurs se sont présentés et 23 ont été prélevés dont un nouveau.

Ils venaient d'ATTON mais également des villages environnants dont Moivrons et Port-sur-Seille. Lors de la collecte précédente à ATTON, 50 personnes étaient venues et 44 poches avaient été prélevées dont 2 nouveaux donneurs.

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

- Globules rouges**: Hémorragies, accouchements difficiles...
- Plaquettes**: Cancers (Leucémie, Lymphome...)
- Plasma**: Maladies génétiques, déficits immunitaires...

EFS (Etablissement Français du Sang)
PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

**LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
NE DOIT PAS ÊTRE UN OBSTACLE**

POSE DE LA 1^{ère} PIERRE LOGISTICPARK ZAC D'ATTON

La 1^{ère} pierre de la Société SCANNEL PROPERTIES dans notre ZAC a été posée par Madame le Maire, confirmant ainsi notre attractivité et la volonté de développer toujours l'économie de notre commune qui, par sa position stratégique, a des ressources économiques indéniables.



RENCONTRE AVEC GÉRARD LARCHER

Rencontre avec Gérard LARCHER, Président du Sénat : échanges sur le patrimoine des communes rurales, sur notre pays en général et sur le quotidien de la vie des élus.



ET PENDANT CE TEMPS LES TRAVAUX

>> ACCESSIBILITÉ PMR ÉGLISE D'ATTON

Afin de faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite, une rampe pliable est désormais disponible.



>> RÉFECTION DE LA RUE DU CHÂTEAU D'EAU ET DES TROTTOIRS DU PONT RUE DE PONT-À-MOUSSON



>> PARCOURS D'ÉQUILIBRE

Création d'un circuit d'équilibre, au cœur du village à destination de tous. Un projet mené en partenariat avec l'Agence Nationale du Sport.



CRÉATION TERRAIN MULTISPORTS

Terrain subventionné par l'ANS



CHEMIN PROLONGEANT L'ALLÉE DE LA ROSERAIE

Mise en place de calcaire avec compactage



>> CIMETIÈRE

(Ci-dessous) Réalisation de cavurnes et colombariums



(Ci-dessus) Dans le jardin du souvenir, mise en place d'une colonne et d'un puits du souvenir

>> PATRIMOINE

La restauration du calvaire rue des Dames

Préservation et entretien de notre patrimoine.

La société VARNEROT a procédé au démontage puis à la restauration du calvaire de la rue des dames. Ce monument, témoin de notre histoire, fissuré, avait subi l'usure des années.

La restauration a été réalisée par une entreprise spécialisée dans la rénovation des monuments historiques.



CÉRÉMONIES OFFICIELLES

CÉRÉMONIE DU 61^E ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU EN AFRIQUE DU NORD AU MONUMENT AUX MORTS

Cérémonie du 61^{ème} anniversaire de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc.

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Cérémonie du 8 mai 1945, en présence de Robert OLIGER, Président du Souvenir français, de Jean LAMOTTE, résistant.

Les habitants et élus présents ont pu participer à ce moment d'histoire, au son de la fanfare « Renaissance de la Seille ».



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



VIE DU VILLAGE

>> VŒUX DU MAIRE 2023-2024

Un intense moment de partage et de convivialité durant lequel Madame le maire a pu présenter ses vœux aux habitants venus en nombre, aux côtés des élus en commençant par une rétrospective puis en présentant les lignes de force de l'année à venir.

Les jeunes sportifs du village qui excellent dans plusieurs sports ont été mis à l'honneur tout comme les vétérans du FC ATTON et les pongistes du AFRTT !



La troupe MAMAMIA a enflammé la salle ensuite avec en cadeau une chanson participative en l'honneur de la cérémonie des vœux du maire.

Et en 2024, ce sont les jeunes de 18 ans qui ont été mis à l'honneur.

>> LE CERCLE DE GÉNÉALOGIE

Remise du livre officiel de reconstitution des familles d'ATTON : un moment chargé en émotions autour de Jean LAMOTTE qui a pu redire son attachement à la commune d'ATTON.



>> ÉCOLE CHARLES BOQUET

En 2023, l'école Charles BOQUET, en partenariat avec la municipalité, a enflammé la salle des fêtes d'ATTON, au son des années 70 et 80.



Et en 2024,



>> PRATIQU'AM

La commune a accueilli un concert dans le cadre du festival Pratiq'AM en 2023.



Et en 2024, la commune a accueilli un concert Jazz Manouche.



>> MOUSSON D'ÉTÉ

La Mousson d'Été s'est à nouveau invitée à ATTON avec un spectacle exceptionnel « L'oral et Hardi » pour la plus grande joie des petits et des grands. Les éclats de rire résonnaient dans la salle des fêtes.



>> FÊTE PATRONALE



Inauguration de la Fête Patronale le samedi après-midi avec les enfants



Démonstration de twirling bâton



Bande à Tonton



Verre de l'amitié offert par Madame le Maire et ses conseillers

>> JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le samedi 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la mairie d'ATTON s'associe à cette mobilisation et pour l'occasion, se pare d'une couleur orange.



>> MARCHÉ DES PRODUCTEURS

La mairie a hébergé le secrétariat du Père Noël et tous les enfants ont reçu une réponse personnalisée.



La Chorale Les CHARL'ATTON

>> APRÈS-MIDI

JEUX INTERGÉNÉRATIONNELS

Goûters jeux les dimanches après-midi, une fois par mois



>> CRÉATION SENTIER PIEDS NUS



>> KERMESSE DE L'ÉCOLE



>> THÉ DANSANT 2023

Toujours dans l'idée de créer des moments de partage, le CCAS a organisé un thé dansant le 23 avril 2023.



>> EN ROUTE VERS LE COLLÈGE !!

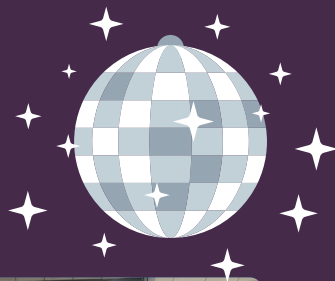
Le CCAS a tenu à marquer le coup pour les élèves du CM2 d'ATTON.

Tous les élèves étaient invités en mairie pour se voir offrir des présents avant les grandes vacances : un dictionnaire, une clé USB et un sachet de friandises.



>> REPAS DES AÎNÉS 2023

Salle comblée pour le repas des aînés, ambiance assurée par Benoît PRZYBYLA et la troupe MAMAMIA.



>> REPAS DES AÎNÉS 2024

Un repas inoubliable, concocté par le chef de l'Atelier Cuisine Lorraine, animé par FESTEAM, sans oublier un spectacle féérique avec les danseuses du Dancing Major Show. Nos aînés ont ensuite endiablé la piste de danse.



>> ATTON ET LA VOIE ROMAINE

L'empereur Auguste confia à son ami Marcus Vipsanius Agrippa la réorganisation des provinces de la Gaule qui venaient d'être conquises.

Agrippa eut notamment la charge de créer un vaste réseau routier partant de Lugdunum (Lyon) l'antique capitale des Gaules. Depuis Lyon ces routes rayonnaient en direction de l'Océan, du Nord, du Rhin et de l'Italie.

D'abord destinées à un usage principalement militaire, ces routes furent ensuite rapidement empruntées par les marchands, les agents de l'administration romaine, favorisant le développement économique et les échanges culturels. Elles ont complété le vaste réseau de routes gauloises, déjà très développé avant l'invasion romaine.

Les voies romaines furent construites par des soldats ou des esclaves. Leur structure était toujours constituée de façon identique. Le fondement était composé de gros blocs de pierres. Sur cette fondation était posée du sable grossier, des cailloux puis la bande de roulement composée de pierres plates (en milieu urbain ou dans les pentes) ou d'un simple mélange de chaux, de sable et de petits cailloux (en zone rurale). Le profil de ces routes était toujours bombé pour permettre l'écoulement des eaux.

La largeur des voies était d'environ 20 pieds (6 mètres). À la fin de l'empire romain, le réseau des routes dépassait 150 000 Km.

Tous les 1000 pas des bornes milliaires jalonnaient ces voies. D'une hauteur de 1,5 m à 3 m et d'un diamètre de 80 cm, elles permettaient au voyageur de mesurer le rythme de sa progression. Les bornes comportaient des inscriptions en rouge sur le nom de l'empereur ou du magistrat ayant fait construire ou rénové la route et aussi le nom des prochaines villes traversées.

Des auberges et des postes militaires étaient positionnés régulièrement le long des voies romaines.

La portion de la via Agrippa qui nous intéresse reliait Lyon, Chalon sur Saône, Langres, Toul, Scarppone, Metz, Trèves, Cologne.

Cette voie romaine traversait la commune d'Atton, par le chemin de Retonlieu, la rue de Morville, la rue de Scarppone avant de rejoindre Loisy puis Scarppone (Dieulouard) vers Lyon, Marseille ou Rome.

Au nord la voie menait, par Lesmenils (où fut retrouvée une borne milliaire), Cheminot, Sillegny, Coin sur Seille, Augny, puis Divodorum (Metz) pour continuer jusque Cologne et Trèves, aux limites de l'empire.

Des vestiges archéologiques, datant de cette période, furent retrouvés sur notre territoire au moment de la construction de la ZAC et témoignent de l'implantation de fermes. Atton était situé dans la province de la Gaule Belgique.

La toponymie d'Atton conserve le souvenir de cette voie romaine. Le ferré, ou chemin ferré désigne l'axe de la rue de Morville et de la rue de Scarppone. Ferré est le terme utilisé depuis le Moyen Âge pour désigner les anciennes voies romaines. La baraque des romains située dans la forêt de Facq (dénomination plus récente) évoque aussi cet héritage.

Un monument, reproduisant une borne milliaire, sera installé prochainement à l'emplacement de l'ancienne voie romaine afin de mettre en valeur et commémorer cette période de notre histoire.

Pose de la Borne en 2025.

Frédéric RICHARD MAUPILLIER

Adjoint au maire



VIE ASSOCIATIVE

>> FC ATTON

Une minute de silence a été observée lors du match en hommage à Serge BOFFIN, qui a œuvré sans relâche pendant de nombreuses années au service du club en tant que joueur et président.



Nos activités hebdomadaires :

TENNIS DE TABLE :

Les lundis de 20h00 à 22h30
Activités libre, matériel à disposition
15€ à l'année

CHORALE « LES CHARL'ATTON » :

Les lundis de 20h00 à 21h30
50€ à l'année

TENNIS DE TABLE COMPÉTITION :

Les mardis de 20h00 à 22h00
60 € à l'année
1 équipe engagée en GE6 et une en GE4

COMÉDIE MUSICALE

« DE BROADWAY À ATTON » :
Les mercredis de 20h30 à 22h00
20€ à l'année

COURS DE COUTURE :

Les mercredis de 20h00 à 21h30
30€ à l'année

PÉTANQUE :

Les mercredis après-midi, aux beaux jours !

COURS DE DANSE :

Les jeudis de 17h à 21h00
(créneau d'une heure par tranche d'âge)
60€ à l'année

>> ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON / AFR ATTON



ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION EN 2023 :

- **18 février** : Première soirée de la Saint-Valentin depuis la Covid, malgré un petit nombre de participants, très bonne soirée sur le thème de « Venise ».

- **05 mars** : Marché des Producteurs, tenue de la buvette et d'un atelier de confection de cadeaux pour la fête des mamies.

- **19 mars** : Sortie repas/spectacle à Royal Palace, vifs succès !

- **15 avril** : Belle réussite pour la soirée cabaret 'Madame Victoire'

- **27 août** : 27^{ème} Brocante, 80 exposants le long de la rue des Dames avec une belle fréquentation.

- **07 octobre (A)** : Concours de pétanque, avec 12 équipes, belle réussite pour une première !

- **07 octobre (B)** : Théâtre de Delme, retour de la troupe dans notre commune depuis 2019.

- **28 octobre** : Halloween, toujours un vif succès pour la joie des petits et grands avec un magnifique spectacle de magie.

- **04 novembre** : Soirée choucroute, une soirée qui restera dans les mémoires !!!



05 mars



19 mars





15 avril



27 août



7 octobre (B)



7 octobre (A)



28 octobre



04 novembre



>> CRÈCHE LES CH'ATTONS

> BULLETIN D'ACTIVITÉ 2023

UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS ET SORTIES POUR LES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL :

JANVIER :

Dans le cadre de notre partenariat avec la communauté de commune du bassin de Pont à mousson, Cédric intervenant en motricité intervient un lundi sur deux pour proposer le temps d'une matinée des parcours, des jeux incitant le développement psychomoteur de l'enfant adaptés à chaque individualité des enfants, permettant ainsi l'enrichissement, les expériences et les découvertes pour les enfants.



MARS :

Nous avons participé à la semaine de la petite enfance « l'extraordinaire dans le quotidien ».

Des ateliers diverses en lien avec cette thématique ont été proposés aux enfants de la crèche. Un groupe d'enfant s'est également rendu au conservatoire de musique de Blénod-Lès-Pont-À-Mousson. Auquel Adrien, partenaire et intervenant musique mis en place par la communauté de commune avait organisé une animation sur cette thématique.



Matinée massage en partenariat avec le PEL de Loisy qui s'est déroulée dans nos locaux le samedi 11 mars 2023, animé par Aurelie Dulay puéricultrice spécialisée dans le massage du tout petit enfant.

AVRIL-MAI : Les familles du multi-accueil ont été invitées durant une semaine à partager un moment avec les professionnelles ainsi qu'un groupe d'enfants. Elles ont partagé une recette et l'ont concocté ensemble. Sur le thème « cuisine autour du monde ». 6 familles se sont inscrites à ce projet.

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques dans le jardin de la crèche a également ravi les petits et les plus grands gourmands et amateurs de chocolats.



JUIN-AOÛT :



Plusieurs ateliers Yoga ont été proposés par notre intervenante Céline Panot aux enfants de la structure. Un moment de relaxation et de détente très apprécié de tous.

L'habituelle fête de fin d'année s'est déroulée au mois de juin, Kermesse (parcours motricité, Kermesse (parcours motricité, pêche aux canards, parcours pieds nus...) et spectacle « Justin le petit lapin » préparés par les enfants et les professionnelles ont été au programme.



Le 1^{er} juillet, s'est déroulé la journée des familles Rallye poussette en partenariat avec le PEL de Loisy et le multi-accueil de Dieulouard, celle-ci s'est déroulée dans les champs de Morville. Quelques familles se sont inscrites et sont parties sur une balade d'environ 5km avec des ateliers et des jeux adaptés aux petits et aux grands.

Nous avons organisé différentes sorties pour cette période estivale riche en découvertes avec la visite du centre équestre de Bel air à Pont à mousson, aquarium d'Amnéville et dans des parcs de jeux extérieurs.



SEPTEMBRE-NOVEMBRE :

C'est la Rentrée de septembre avec l'arrivée de nouvelles familles et le temps des adaptations des nouveaux enfants. A l'occasion de cette reprise, les professionnelles ont réalisé un rappel de la formation PSC1, avec l'association MFR spécialisée dans les formations secourisme.



Mise en place de notre Mascotte Abou qui voyage chez les familles munis de son carnet de bord et de ses petites affaires

Participation à la semaine du goût ainsi qu'à la journée à thème d'halloween pour éveiller les papilles des enfants avec divers ateliers ludiques. Les déguisements sont de sortis pour danser et faire la fête tous ensemble le temps d'une belle journée.



Une dernière sortie pour l'année 2023 s'est organisée, afin de visiter le jardin Botanique de Villers lès Nancy pour découvrir les jolis décors d'Automne, entre professionnelles, enfants et familles.



FESTIVITÉS DE NOËL :

Nous avons reçu pour notre plus grand plaisir la visite du Saint Nicolas avec une jolie distribution de chocolats pour tous.

Pour notre fête de fin d'année, familles, enfants, professionnelles, membres de l'association et partenaires se sont réunis pour un temps convivial autour d'un marché de Noël à la salle des fêtes du village.

Les activités des enfants étaient mises en vente pour l'occasion ainsi qu'une tombola avec divers lots à gagner. Nos partenaires pédagogiques étaient présents pour présenter leurs activités et échanger avec les familles (Adrien intervenant musique/ Cédric pour la motricité/Marie Luce conteuse et le PEL de Loisy avec Microfolie) Les fonds récoltés contribueront à réaliser des projets et à renouveler du matériels pédagogiques.



>> ARSED

GYM DOUCE



APRÈS-MIDI JEUX



MINES DE VARANGEVILLE



VERDUN



THERMAPOLIS



ATELIER PEINTURE



REPAS ANNUEL



>> COMITÉ DES FÊTES

Soirée Moules Frites, Pâques, Musical Eté, et Saint Nicolas sont les animations que vous a proposées le Comité des Fêtes.

PETIT RETOUR EN PHOTOS DES ÉVÉNEMENTS 2023

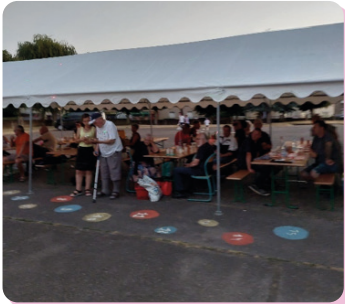
EN MARS

Nous avons eu la joie d'accueillir 80 personnes lors de la soirée moules frites, animée par Laurent d'A3L Events et servi par le traiteur Dormoy Francis.



Après 2023, l'organisation de la chasse aux œufs dans la cour de l'école a remplacé la distribution des œufs de Pâques en compagnie du lapin et d'un poussin dans les rues du village.

Tous les ans Musical Eté est l'occasion pour tous les ATTONNAIS de se retrouver dans la cour de l'école et de partager un bon moment avec des plats tirés du sac et des boissons offertes par le comité des fêtes.



Comme chaque année, le samedi lors de l'inauguration de la fête patronale avec Madame le Maire, le Comité des Fêtes a distribué aux enfants présents des bons et des jetons pour les diverses attractions (*pêche aux canards-tir-manège-stand de jeux*) installées dans la cour de l'école.



Pièce intitulée du « Monde au Balcon » par le Théâtre de l'Île en Joie



Installation des décorations pour les Fêtes de Noël



Puis l'année se termine par la visite de Saint Nicolas : avec un char trainé par de petits poneys en 2023



et un spectacle en 2024

ÉTAT CIVIL 2023



Tom

> Tom LOUISET, né le 26/01/2023

La famille s'agrandit.
Tom est venu tenir compagnie à ses frères le 26 janvier 2023. Un petit Attonais de plus, qui se fait des copains à la crèche et va sûrement bien profiter des installations ludiques du village vu son dynamisme. Vive la jeunesse.
Cyrille et Louise



Paola

> Paola HALAL, née le 26/04/2023

Le 26 avril la petite Paola est venue faire le bonheur de ses trois frères et de ses parents.



Marianne

> Marianne GUEBOURG, née le 31/05/2023

Elsa et Louis vous présentent Marianne, née le 31 mai 2023, un bébé joyeux et qui aime être dehors pour regarder les feuilles bouger.



Samuel

> Samuel GROULT né le 21/04/2023

Samuel est venu agrandir la famille, pour le plus grand bonheur de ses parents, Jérémy et Jessica.



Antoine

> Antoine LEMAIRE, né le 2/02/2023

Déjà 8 mois sur cette photo, Antoine, fripon, tonique et dynamique, comble ses parents, Lucile et Thomas, de bonheur quotidiennement.



Léane

> Léane STARCZAN, née le 7/06/2023

Aussi souriante que ma grande sœur Théa, je comble ma famille de bonheur ! Nous allons enfin profiter pleinement de la vie à 4 !

>> ILS SE SONT PACSÉS

Aurélié DI VITA et Anthony HUMBERT, pacsés le 20/06/2023



>> ILS NOUS ONT QUITTÉ

- > BOFFIN SERGE
- > GROSCLAUDE FRANÇOISE
- > LIRONVILLE YVES
- > SCHOUMACKER LILIANE
- > STARCZAN JEAN
- > VAUTRIN BERNARD
- > VERPRAET MARIE-LAURE



ÉTAT CIVIL 2024

>> ILS SONT NÉS



Ariane

Ariane MONTAGUD
née le 21/02/2024

Ariane est venue agrandir la famille, pour le plus grand bonheur de ses parents, Adrien et Vanessa.



Gabriel

> **Gabriel JOUART** né le 21/08/2024

Nous avons l'immense joie de vous annoncer la naissance de notre petit Gabriel. Il vient agrandir et égayer encore plus notre famille. Tom est un grand frère impatient de partager son univers avec ce nouveau compagnon de jeu.

>> ILS SE SONT PACSÉS

Vanessa MONTAGUD et Adrien WALLERICH
se sont pacsés le 30/03/2024

Anne-Laure PAYET et Jean-Baptiste MENGIN
se sont pacsés le 27/04/2024

Laurie JULIEN et VAN DER WECKENE Mathieu
se sont pacsés le 18/10/2024

>> ILS NOUS ONT QUITTÉ

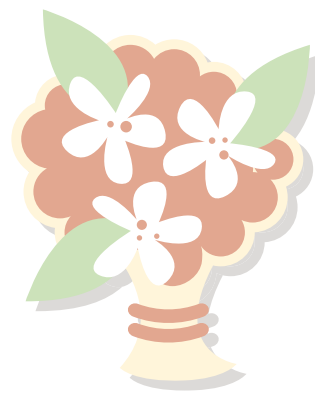
- > BAUDIER ELISABETH
- > GROSCLAUDE PATRICK
- > LEJEAU LÉON

>> ILS SE SONT MARIÉS



Le 11/05/2024 :

Aurélien DI VITA
& Aurélie DI VITA

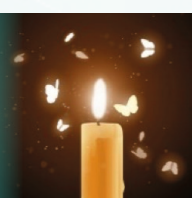


Le 01/06/2024 : Christelle SCHARFF & Cédric HUITOREL



Le 06/07/2024 :

Isabelle SOUDIER
& Pascal CILLA



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DU 16/01 AU 15/02/2025

Cette année, notre Commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier jusqu'au 15 février 2025.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de Mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

>> CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour toute demande de CNI ou Passeport, rendez-vous sur le site : Service-Public.fr. En vue de simplifier votre démarche, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne. Vous devez être de nationalité française et vous présenter en personne dans n'importe quelle mairie, équipée pour vous recevoir, afin de finaliser votre demande. La liste des mairies se trouve sur le site et les pièces à fournir sont :

- > 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- > 1 justificatif de domicile
- > Vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- > Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)



Recensement de la population 2025

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus
le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠ Le recensement de la population est gratuit !

>> DIVERS

Vous avez perdu ou trouvé un objet ? Il est peut-être déjà déposé au secrétariat de votre Mairie.

Renseignez-vous !!!



>> CITY ALL

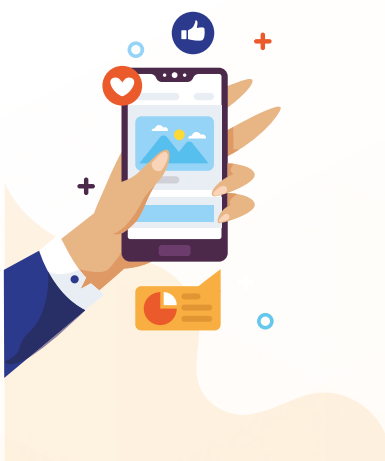


City All : application mobile pour informer les citoyens. Nous vous informons que cette application est téléchargeable gratuitement sur internet.

Elle vous permet d'accéder aux principales informations de votre commune en temps réel sur votre smartphone.

Pour rester connecté à votre village, rien de plus simple il suffit de :

- > Télécharge City All sur App Store ou Google Play ou scanner le QR code
- > Puis vous abonner à la Commune d'ATTON



>> URBANISME :

Vous vous posez des questions sur les autorisations pour la réalisation d'un projet de rénovation, construction ou autres ?

Voici quelques informations générales, mais il est vivement conseillé de contacter le secrétariat de mairie qui, en fonction du règlement du PLU de votre commune, pourra mieux vous renseigner.

>> CRÊPES

>> SANDWICHS

Un petit creux le Lundi de 11h à 14h30 : « La Moune » vous propose des crêpes salées/sucrées - des sandwichs/frites- boissons !!!!



>> PIZZAS

Manque d'inspiration pour le repas de ce soir ?

C'PIZZ s'installe depuis quelques mois en face de la Salle des Fêtes, le Jeudi de 18h30 à 21h00, tous les 15 jours, alors n'hésitez pas à les contacter !!!



Quelles autorisations, pour quels travaux ?



